

NOTICE
INTÉRIEUR DE L'ÉTIQUETTE AVEC NOTICE À DÉCOLLER

1. Nom du médicament vétérinaire

Myorelax 100 mg/ml solution pour perfusion pour chevaux

2. Composition

Chaque ml contient :

Substance active :

Guaïfénésine 100,0 mg

Excipients :

N-méthyl pyrrolidone 85,0 mg

Solution pour perfusion, limpide, incolore à brun clair.

3. Espèces cibles

Chevaux (poneys et équidés, non destinés à la consommation humaine).

4. Indications d'utilisation

En combinaison avec les anesthésiques usuel, éventuellement complété de techniques anesthésiques locales, pour interventions de courte durée.

En combinaison avec les anesthésiques usuels pour l'induction d'une anesthésie générale.

Comme élément d'entretien d'une anesthésie générale par perfusion (administration continue en combinaison avec des alfa-2-agonistes et des anesthésiques dissociatifs).

5. Contre-indications

Aucune.

6. Mises en gardes particulières

Précautions particulières pour une utilisation sûre chez les espèces cibles :

Comme tous les anesthésiques, le médicament vétérinaire doit être employé selon les règles générales de l'anesthésiologie. Les animaux à traiter doivent subir un examen préliminaire approfondi. Les chevaux présentant de l'anémie, des problèmes cardiovasculaires ou respiratoires, ou les animaux présentant d'autres symptômes morbides doivent être particulièrement surveillés.

Le mode d'administration est strictement intraveineux; une thrombophlébite peut survenir en raison des propriétés irritatives de la solution; une dilution de la solution (de 10 % à 5 %) peut être indiquée pour réduire l'irritation de la paroi veineuse.

Précautions particulières à prendre par la personne qui administre le médicament vétérinaire aux animaux

L'inoculation accidentelle du liquide de perfusion dans la cavité orbitaire de l'utilisateur induit une forte sensation de picotement. Rincer abondamment la cavité orbitaire à l'eau froide aussi rapidement que possible.

Les femmes en âge de procréer, les femmes enceintes ou les femmes susceptibles de l'être ne doivent pas administrer le médicament vétérinaire.

Gestation et lactation :

L'innocuité du médicament vétérinaire n'a pas été établie chez les chevaux en cas de gestation, de lactation ou chez les animaux destinés à la reproduction. Les études de laboratoire sur les lapins et les rats avec l'excipient N-méthyl pyrrolidone ont mis en évidence des effets foetotoxiques. L'utilisation ne doit se faire qu'après évaluation du rapport bénéfice/risque établie par le vétérinaire responsable.

Interactions médicamenteuses et autres formes d'interactions :

La combinaison de le médicament vétérinaire avec les anesthésiques ou les sédatifs usuels prolonge la durée de l'anesthésie et de la récupération.

Surdosage :

La guaïfénésine possède une grande marge de sécurité thérapeutique. La mort ne survient qu'en cas de posologie quatre fois plus élevée que nécessaire pour faire coucher le cheval.

En cas de surdosage, on donne des analeptiques en fonction de la combinaison de produits pharmaceutiques administrés.

Une rigidité musculaire passagère survient en cas de surdosage. Une réanimation appropriée s'impose.

Restrictions d'utilisation spécifiques et conditions particulières d'emploi :

Sans objet.

Incompatibilités majeures :

Ne pas mélanger avec le diazepam.

7. Effets indésirables

Chevaux (poneys et équidés, non destinés à la consommation humaine) :

Rare (1 à 10 animaux / 10 000 animaux traités) :	rigidité musculaire ^a
Très rare (<1 animal / 10 000 animaux traités, y compris les cas isolés) :	dépression cardiorespiratoire ^b
Fréquence indéterminée (ne peut être estimée à partir des données disponibles) :	Hypotension ^c , tachycardie ^c

^a peut survenir en cas de surdosage accidentel ou chez les animaux présentant une forte acidose métabolique.

^b grave et peut survenir du fait de la position de l'animal en décubitus latéral ou dorsal après administration du myorelaxant et par l'association avec les anesthésiques habituels.

^c légère diminution transitoire de la pression artérielle accompagnée d'une augmentation de la fréquence cardiaque.

Il est important de notifier les effets indésirables. La notification permet un suivi continu de l'innocuité d'un médicament. Si vous constatez des effets indésirables, même ceux ne figurant pas sur cette notice, ou si vous pensez que le médicament n'a pas été efficace, veuillez contacter en premier lieu votre vétérinaire. Vous pouvez également notifier tout effet indésirable au titulaire de l'autorisation de mise sur le marché ou représentant local du titulaire de l'autorisation de mise sur le marché en utilisant les coordonnées figurant à la fin de cette notice, ou par l'intermédiaire de votre système national de notification : vet@fagg-afmps.be.

8. Posologie pour chaque espèce, voies et mode d'administration

Voie intraveineuse.

Posologie indicative : 60 à 100 mg par kg de poids corporel (correspondant à 0,6 à 1 ml par kg de poids corporel).

La posologie doit être adaptée en fonction des circonstances.

Les techniques anesthésiques suivantes peuvent s'utiliser chez les animaux sains pour les interventions brèves ou pour l'induction d'une anesthésie générale:

- sédation avec un sédatif approprié
- induction avec le médicament vétérinaire en perfusion combiné avec les anesthésiques usuels

L'utilisation de techniques anesthésiques appropriées est indispensable lors d'interventions douloureuses.

9. Indications nécessaires à une administration correcte

Le liquide ne peut pas contenir de cristaux. Si c'est le cas, les cristaux peuvent être dissous par un léger réchauffement.

La perfusion du médicament vétérinaire doit s'effectuer de manière strictement intraveineuse, la perfusion étant administrée dans les règles de l'art à la température du corps et à l'aide d'un matériel de perfusion stérile approprié.

10. Temps d'attente

Ne pas utiliser chez les chevaux destinés à la consommation humaine.

11. Précautions particulières de conservation

Tenir hors de la vue et de la portée des enfants.

Ne pas congeler.

Ne pas utiliser ce médicament vétérinaire après la date de péremption figurant sur l'étiquette après Exp. La date de péremption correspond au dernier jour du mois indiqué.

Durée de conservation après première ouverture du conditionnement primaire : à utiliser immédiatement.

12. Précautions particulières d'élimination

Ne pas jeter les médicaments dans les égouts ou dans les ordures ménagères.

Utiliser des dispositifs de reprise mis en place pour l'élimination de tout médicament vétérinaire non utilisé ou des déchets qui en dérivent, conformément aux exigences locales et à tout système national de collecte applicable. Ces mesures devraient contribuer à protéger l'environnement.

Demandez à votre vétérinaire ou à votre pharmacien comment éliminer les médicaments dont vous n'avez plus besoin.

13. Classification des médicaments vétérinaires

Médicament vétérinaire soumis à ordonnance.

14. Numéros d'autorisation de mise sur le marché et présentations

BE-V116261

Flacon en polypropylène de 500 ml avec bouchon caoutchouc bromobutyle et bouchon à vis aluminium.

Toutes les présentations peuvent ne pas être commercialisées.

15. Date à laquelle la notice a été révisée pour la dernière fois

Février 2026

Des informations détaillées sur ce médicament vétérinaire sont disponibles dans la base de données de l'Union sur les médicaments (<https://medicines.health.europa.eu/veterinary>).

16. Coordonnées

Titulaire de l'autorisation de mise sur le marché :

Dechra Regulatory B.V.
Handelsweg 25
5531 AE Bladel
Pays-Bas

Fabricant responsable de la libération des lots :

Eurovet Animal Health B.V.
Handelsweg 25
5531 AE Bladel
Pays-Bas

Représentants locaux et coordonnées pour notifier les effets indésirables présumés :

Dechra Veterinary Product NV
Atealaan 34
2200 Herentals
België
Tel : +32 14 443670

Pour toute information complémentaire concernant ce médicament vétérinaire, veuillez prendre contact avec le représentant local du titulaire de l'autorisation de mise sur le marché.

17. Autres informations

--